

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 14/03/1960 à l'arrêté n° 30 en date du 8 janvier 1960 portant composition du tribunal et de la cour des pensions Outre-Mer de la C.F.S. pour l'année 1960.

n° 30 en

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mars 1960

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro
31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Paragraphe 4, Membres désignés : Au lieu de : Monsieur l'Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, Commandant le Cercle de Djibouti ou son suppléant désigné, Lire : Monsieur Vincent André, résidant à Djibouti, pensionné 100 % + 2% ou son suppléant.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y. de DARUVAR.